

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

# **PROCES-VERBAL**

## **N° 2019/03**

### **DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 28 mars 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Claude PALAIS  
Mme COLLON Colette  
M. POIRON Jean-Pierre  
Mme ESCOFET Danièle  
Mme DENIS Chantal  
Mme GIROUD Sylvie  
M. PERRIER Guy  
M. BISSAY David  
Mme RODET Chantal  
Mme SERRAILLE Joëlle  
M. MUZELLE Robert  
M. TRIBOLET Didier

Excusés : M. ROCHARD Jean François (pouvoir à Mme le Maire)  
Mme PERIAT Véronique (pouvoir à Mme GIROUD Sylvie)

Secrétaire : Mme DENIS Chantal

## **ORDRE DU JOUR :**

- Budgets Primitifs 2019
- Fiscalité
- Centre bourg : Avancement des travaux
- Signalétique
- Assainissement : étude diagnostic et mise à jour du Schéma Directeur
- Personnel communal : création de postes et prorogation de contrat
- Cimetière :
  - concession à reprendre
- Forez Est : Refus de transférer Eau potable et Assainissement Collectif
- Questions diverses :
  - ✓ Fête de l'écotourisme
  - ✓ Trophées des Maires

### ⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

### ⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 28 février 2019**

Séance du 28/02/2019	
2019.02.01	Autorisation d'engager et de régler des dépenses avant le vote du budget 2019
2019.02.02	BATI FONCIER
2019.02.03	ACQUISITION 1 € terrain à la Doua
2019.02.04	ACQUISITION 1 € terrain chemin de la Berchère
2019.02.05	Recrutement Agent contractuel dans le cadre d'un agent titulaire en disponibilité.
2019.02.06	Délégation du Centre de Gestion de négocier un contrat de groupe pour les agents CNRACL
2019.02.07	Evaluation des charges transférées à Forez Est concernant le transfert de la ZA à l'intercommunalité
2019.02.08	Approbation de l'avenant au contrat de service public assainissement non collectif
2019.02.09	Cession des actions de la SEDL à la Communauté de Communes Forez Est
2019.02.10	Approbation CA et CG Commune
2019.02.11	Approbation CA et CG Assainissement
2019.02.12	Approbation CA et CG 2018 Photovoltaïques
2019.02.13	Approbation CA et CG 2018 Espace Violay 1004
2019.02.14	Approbation CA et CG 2018 ZA La Berchère
2019.02.15	Approbation CA et CG 2018 ZA Les 4 Croix
2019.02.16	Approbation CA et CG 2018 ZA Les Gagères
2019.02.17	Approbation CA et CG 2018 Lotissement les Violettes

## **1. BUDGETS PRIMITIFS 2019**

### ***Budget primitif Commune***

#### **DEPENSES et RECETTES**

☞ Section de fonctionnement.....	<b>1 852 753.13 €</b>
☞ Section d'investissement.....	<b>1 275 490.92 €</b>

Le budget est présenté avec les taux des taxes inchangés par rapport à 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 :

•	Taxe d'habitation.....	7.74 %
•	Taxe Foncière bâtie.....	10.50 %
•	Taxe Foncière non bâtie.....	47.18 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux indiqués ci-dessus qui ne subissent aucune hausse.

RAPPEL : Forez Est, ayant opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique, elle encaisse désormais tout ce qui concerne la CFE (ex taxe professionnelle) et les compensations de l'Etat correspondantes.

De même, la moitié de la taxe d'habitation est versée à la communauté de Communes depuis 2017, ce qui explique le passage du taux de 15.50 % à 7.74 %.

De ce fait, depuis 2017, Forez Est reverse intégralement ce qui nous revient, il n'y a aucune perte sur le budget.

Le budget d'investissement de la commune prévoit entre autres :

- ◆ Le report concernant le solde des travaux d'aménagement du centre bourg, avec une réserve pour la mensualité d'EPORA de 2020 ;
- ◆ La réfection des fenêtres de l'école pour 5 550€ TTC ;
- ◆ La signalétique du village pour 64 718 € TTC avec une subvention de 32 400 € ;
- ◆ Les travaux de voirie pour 92 000 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le BP 2019 de la Commune (Pour : 14 - Abstention : 1 – M. Robert MUZELLE).

#### 📁 Budget primitif Assainissement

##### **DEPENSES et RECETTES**

📄	Section de fonctionnement.....	203 727.00 €
📄	Section d'investissement.....	371 260.40 €

Le Conseil Municipal approuve le BP 2019 « Assainissement » à l'unanimité.

#### 📁 Budget primitif Photovoltaïques

##### **DEPENSES et RECETTES**

📄	Section de fonctionnement.....	48 809.33 €
📄	Section d'investissement.....	22 576.66 €

**Production d'électricité estimée : 25 000 €**

Madame le Maire explique qu'elle a écrit au Président de la République afin d'obtenir un rendez-vous avec M. François de Rugy, Ministre de la transition écologique, pour parler de l'affaire avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal approuve le BP 2019 « Photovoltaïques » à l'unanimité.

#### 📁 Budget primitif « Espace Violay 1004 »

##### **DEPENSES et RECETTES**

📄	Section de fonctionnement.....	29 702.19 €
📄	Section d'investissement.....	170 818.40 €

Madame le Maire signale que la commune s'est inscrite sur le site 1001 salles. Il apparaît que cela semble porter ses fruits, plusieurs contacts pour des locations « mariage » ayant été réceptionnées depuis.

Le Conseil Municipal approuve le BP 2019 « Espace Violay 1004 » (Pour : 14 – Abstention : 1 M. MUZELLE Robert).

**Budget primitif lotissement « Les Violettes »**

**DEPENSES et RECETTES**

▣ Section de fonctionnement .....	347 978.57 €
▣ Section d'investissement.....	269 346.43 €

Madame le Maire explique qu'un lot devrait se vendre très prochainement et un second intéresse des personnes de Lyon. Lorsque ces deux ventes seront entérinées, il ne restera plus qu'un seul lot à vendre.

La question de la deuxième tranche a été abordée.

**Le Conseil Municipal approuve le BP 2019 du lotissement « Les Violettes » à l'unanimité.**

**Budget primitif ZONES D'ACTIVITES**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la loi Notre de 2015 prévoit que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités relèvent de la seule compétence des Communautés de Communes. Cependant, durant une période transitoire, il a été convenu avec cette dernière que la commune assure la continuité de cette gestion durant l'exercice 2018. En cette année 2019, la ZA les Gagères sera transférée à la Communauté de Communes moyennant la somme de 143 709 €.

**Budget primitif ZA « Les Gagères »**

**DEPENSES et RECETTES**

▣ Section de fonctionnement.....	371 481.59 €
▣ Section d'investissement.....	371 471.59 €

Deux lots seront vendus à la DDT pour la somme de 79 200 € HT

**Le Conseil Municipal approuve le BP 2019 de la ZA « Les Gagères » (Pour : 14 – Abstention : 1 – M. Robert MUZELLE).**

**Budget primitif ZA « Les 4 Croix »**

**DEPENSES et RECETTES**

▣ Section de fonctionnement.....	246 910.54 €
▣ Section d'investissement.....	57 491.08 €

**Le Conseil Municipal approuve le BP 2019 de la ZA « Les 4 Croix ». (Pour : 14 – Abstention : 1- M. Robert MUZELLE)**

**Budget primitif CCAS (pour avis)**

**DEPENSES et RECETTES**

▣ Section de fonctionnement.....	57 576.57 €
▣ Section d'investissement.....	71 877.27 €

Madame le Maire explique que le CCAS a approuvé la vente d'une parcelle boisée de 4,5 ha, située sur Villechenève moyennant la somme de 71 000 €.

Le CCAS achètera une parcelle de 11,6 ha, pour un montant de 45 000 €, avec des frais d'entretien et complément de plantations à prévoir.

**Le Conseil Municipal donne un avis favorable au BP 2019 « CCAS » à l'unanimité.**

## **2. FISCALITE**

Voir budget primitif de la Commune

## **3. Centre bourg : avancement des travaux**

Le curage des bâtiments sera terminé en fin de semaine. La déconstruction pourra commencer.

La question du passage du défilé pour les classes a été posée : il est pour l'instant trop tôt pour dire si les travaux seront terminés. Un tapis de 50 cm d'épaisseur sera installé sur la rue St Roch pour la protéger, avec des matériaux qui seront réutilisés pour combler le chantier, mais comme il s'agit de cailloux, s'ils ne sont pas enlevés le jour des classes, les chars, les voitures et les piétons ne pourront pas passer.

## **4. Signalétique**

Mme le Maire présente le dossier concernant la signalétique touristique qui sera installée avant la période estivale. Les panneaux existants présentant les activités du site seront réutilisés et des cartes y seront apposées, ainsi que les explications inhérentes à l'endroit où se situera le panneau. Chacun d'eux invitera le promeneur à se rendre sur les autres sites de la commune.

## **5. Réseau assainissement/séparatif : étude diagnostic**

Mme le Maire explique qu'il a été prévu une étude diagnostic au budget assainissement. Celle-ci permettrait de percevoir des subventions pour les travaux d'assainissement qui seront réalisés après la démolition de l'hôtel PERRIER.

Aujourd'hui l'Agence de l'Eau a été obligée de réduire les aides. De ce fait, l'étude sera réalisée uniquement s'il y a des possibilités de percevoir des subventions intéressantes.

## **6. Personnel communal : création de postes et prorogation de contrat**

Le poste de Karine Tricaud arrive à expiration le 30 avril. Il convient de le renouveler pour un an. Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Olivier VERNAY, ayant trouvé du travail dans une entreprise, a demandé une disponibilité. Il ne sera pas remplacé dans l'immédiat et des prestations de services pour les espaces verts seront demandées aux paysagers. Pour pallier en urgence le fleurissement, étant donné que nous devons postuler pour la 1<sup>ère</sup> fleur cet automne, nous avons demandé à une entreprise travaillant avec le GIE Horticole d'effectuer la mise en place du fleurissement pour cette année. Il s'agit de l'entreprise Cucherat pour un taux horaire de 25 euros HT.

Pour les travaux ultérieurs, les entreprises de Violay seront sollicitées.

L'organisation du travail sera étudiée et optimisée notamment en ce qui concerne les déplacements.

Mme le Maire signale que d'ici 4 – 5 ans plusieurs agents de différents services vont partir à la retraite. Il conviendra d'anticiper ces départs pour que les remplacements se fassent dans de bonnes conditions.

## **7. Cimetière : concession à reprendre**

Le conseil municipal constate l'abandon de la tombe centenaire n° 148 par les ayants droits et décide d'en disposer pour la proposer à la vente.

## **8. Forez Est : Refus de transférer Eau potable et Assainissement Collectif**

Mme le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 dite « Loi Notre » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi du 03 août 2018 est venue assouplir ce dispositif. De ce fait, Mme le Maire demande de s'opposer au transfert automatique de ces services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures correspondant à cette décision.

## **9. Questions diverses**

### **Projet éolien :**

Un atelier a eu lieu concernant les sentiers pédagogiques qui seront réalisés autour des éoliennes d'une part et la création de la maison de l'éolien d'autre part.

Une autre réunion aura lieu au sujet du participatif pour les personnes désireuses d'investir dans ce domaine.

L'enquête publique sera ouverte pendant 3 mois lorsque le dossier sera approuvé par la Préfecture de Région.

### **Voisins vigilants / Participation citoyenne :**

Suite à des vols, Mme le Maire explique le concept « participation citoyenne » qui permet d'avoir un contact direct avec la gendarmerie. Ce concept sera expliqué par le Major Golliard lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

### **Cartons :**

Il n'y a pas de solution du côté de Forez Est. Nous devons donc en trouver une au niveau de la commune. Mme le Maire propose d'approfondir l'étude déjà engagée au niveau de la Commune.

### **Trophée des maires :** le 4 avril à 19h à Bonson

Mme le Maire signale que VIOLAY a ses chances, elle invite donc l'assemblée à assister à cette manifestation.

### **Dates à retenir :**

- 11 mai à 11 h : inauguration Bike Park : Le président de l'Association VTT Descente Violay, finalise ce week-end l'organisation de la journée
- 15 mai "Mon chemin, j'y tiens je l'entretiens" avec la fédération de la randonnée et les Belettes, bénévoles et élus. Un verre de l'amitié est prévu à la Halle du Randonneur à 12h30.
- 21 mai : fête de la musique
- 25 mai : Fête de l'écotourisme : organisation d'un marché artisanal de 10 à 19 h au centre bourg
- 22 Juin : Trail

### **Prochaines réunions :**

- **30 avril 2019**
- **28 mai 2019**

Fait à Violay, le 28 mars 2019

Le Maire,

Véronique CHAVEROT

